





- Les lames de terrasse seront soigneusement empilées à plat sur des cales d'aération à l'abri des intempéries avant la pose.
- Les lames terrasses se posent sur une ossature en bois traité classe 4 (insecticide, fongicide et anti-termite). L'épaisseur des chevrons dépend de l'entraxe et de la portée envisagée. Toutefois, l'épaisseur ne doit pas être inférieure à 2 fois l'épaisseur de la lame de terrasse.
- Les chevrons sont espacés de 35 à 50 cm (écartement proportionné à la répartition des charges sur la surface totale). La fixation des chevrons doit être mécanique ou scellée au béton avec une bonne planéité, à contrôler à la pose. Il est nécessaire d'avoir un point de fixation par mètre linéaire.
- Le jeu présent entre deux lames est à l'appréciation du poseur. Néanmoins, il est conseillé de laisser un jeu entre les lames ainsi qu'un joint périphérique.
- La fixation des lames sur les chevrons doit être mécanique avec deux vis par appui. Les vis seront situées à 15 mm environ du bord des lames.

- L'ensemble des éléments de fixation doit être en matériau inoxydable ou équivalent. La longueur des vis utilisée ne doit pas être inférieure à 2,5 fois l'épaisseur des lames.
- Le diamètre des vis dépend de l'essence utilisée dans la fabrication de la terrasse. Pour les résineux le diamètre des vis sera de 5 mm minimum et pour les bois exotiques il sera de 6 mm minimum.
- Le pré-perçage des lames de terrasse est fortement conseillé, voire indispensable selon l'essence mise en oeuvre.

SE RÉFÉRER AU D.T.U. 51.4

